

parce que cette bénédiction est faite par le Pape en personne entouré de toute la cour pontificale.

Chaque église de Rome envoie tous les ans ce qui reste du cierge pascal, après la fête de la Pentecôte, au monastère de Saint Bernard qu'habitent les religieux de l'Ordre de Citeaux. C'est à eux qu'est confié le soin de confectionner les *Agnus Dei*.

Ils pétrissent la cire, y mêlent du saint chrême de l'année précédente, en forment des disques ou médaillons ovales sur lesquels ils impriment d'un côté l'image de l'Agneau de Dieu, de l'autre la figure d'un saint. Ils y ajoutent le nom du Pontife qui doit les bénir, ses armes, l'année de son règne et le millésime courant.

Ils font ces disques de toutes dimensions, les uns très petits, pour être portés au cou les autres plus ou moins grands.

Pierre et son curé

(Suite)

PIERRE. — Je m'en ferai un devoir.

LE CURÉ. — Peu après, les évêques de la province de Québec condamnèrent tour à tour le fameux compromis, demandèrent à leur clergé une souscription eu faveur des écoles catholiques, et l'archevêque de St-Boniface, avec l'approbation du S. Siège, fonda l'œuvre du Denier des étoles de Manitoba. Alors la presse libérale abandonna sa première position.

PIERRE. — En présence de ces faits, il ne restait plus à la députation de Québec qu'à faire honneur à ses promesses solennelles.

LE CURÉ. — Encore une fois, promettre et tenir sont deux choses bien différentes, on recula mais on refusa de se rendre.

PIERRE. — Sous quels prétextes, en bonne vérité.

LE CURÉ. — On prétendit que le Conseil privé n'ordonnait pas le rétablissement des écoles catholiques, qu'une loi fédérale serait inconstitutionnelle, qu'il était difficile, impossible même de faire ce qu'on avait dit être si facile avant le 23 juin 1896 on agita le spectre d'une guerre religieuse. Le compromis, disait-on ne rend pas justice complète il est vrai — après avoir soutenu le contraire — mais il est du moins un commencement de réparation. Plus tard, ajoutait-on, on réussira peut-être à obtenir de nouvelles concessions, pendant que d'autres déclaraient que la question était définitivement réglée. On dénonça